

DOSSIER DE CANDIDATURE

D.U. STRATEGIES PATRIMONIALES POUR LE CHEF D'ENTREPRISE

CONSTITUTION DU DOSSIER

Diplôme Universitaire « Stratégies patrimoniales pour le chef d'entreprise » – Promotion 2010/2011

Durée de la formation : 20 jours soit 140 heures

Lieu : Le Golf Cap Malo MELESSE (35)

Tarif (hors droits d'inscription universitaire) : 3 700 € HT soit 4 425.20 € TTC.

Vous voudrez bien retourner à l'ISFEC **au plus tard le 15 juin 2010** :

- Le bulletin d'inscription dûment complété
- Les deux chèques de règlement **à l'ordre de l'ISFEC** :
l'un de 2 225.20 € (débité en septembre 2010) et l'autre de 2 200 € (débité en mars 2011)
ou
la copie de votre demande de prise en charge auprès de votre organisme collecteur
- La fiche de renseignements professionnels
- La fiche de demande d'hébergement (celui-ci restant à votre charge).

A réception de ces documents, votre dossier sera soumis aux responsables pédagogiques pour validation. Vous en serez informé(e) sous un délai de dix jours maximum après réception de votre dossier.

Les candidats sélectionnés recevront le dossier d'inscription universitaire à compter du 6 juillet 2010 (les droits d'inscription universitaire s'élèvent à 180 € environ).

MODALITES PRATIQUES

- Les dates programmées peuvent exceptionnellement être modifiées. Vous en serez immédiatement informé(e).
- **La convocation sera adressée par mail** à chaque participant huit jours avant le début de chaque session. Si vous ne la recevez pas, merci de bien vouloir nous contacter.
- Le coût d'inscription comprend l'animation, la documentation, les frais de pauses et le déjeuner. **Le dîner et l'hébergement éventuels restent à votre charge.**
- Sauf informations particulières précisées sur la convocation, les horaires sont les suivants : 9h00-17h30 avec une pause déjeuner de 1h30. La durée journalière de formation est de 7h00.
- Débit ou abandon :
En cas de dédit par l'entreprise ou le participant à moins de 30 jours francs avant le début de la première journée ou d'abandon en cours de formation, l'ISFEC retiendra le coût total des sommes versées, conformément aux dispositions de l'article L 920-9 du Code du travail. Aucune absence ne fera l'objet d'un remboursement.
- Si nous devons annuler cette formation :
Un nombre insuffisant de participants peut nous contraindre à annuler cette formation. Nous vous préviendrons au plus tard le 22 juillet 2010 et nous vous rembourserons l'intégralité de la somme versée lors de l'inscription.

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE valant bulletin d'inscription

Entre les soussignés :

1) Organisme de formation : **ISFEC** n° déclaration d'existence auprès de la Région Bretagne 533 503 697 35 représenté par son Président

2) Raison sociale de l'employeur :

Cotisant dans régime : +10 salariés -10 salariés

N° SIRET :

est conclue la convention suivante, en application de la 6^{ème} partie, livre 1er du Code du travail portant sur les principes généraux et organisation institutionnelle de la formation professionnelle continue et des articles L 6353-1 et 2 de ce livre :

Article 1 : Objet de la convention

L'ISFEC organise l'action de formation suivante :

Intitulé de la formation : **D.U. STRATEGIES PATRIMONIALES POUR LE CHEF D'ENTREPRISE**

Code : 1448

Objectif, programme et méthodes : **(en annexe)**

Type d'action de formation (au sens de l'article L.6313-1 du Code du travail) : Perfectionnement

Dates : 09 et 10/09/2010 ; 21 et 22/10/2010 ; 17 au 19/11/2010 ; 09 et 10/12/2010 ;

20 et 21/01/2011 ; 17 et 18/02/2011 ; 19 et 20/05/2011 ; 23 et 24/06/2011 ; 21 au 23/09/2011.

Durée : 20 jours soit 140 heures (1 jour = 7h)

Lieu : Le Golf Cap Malo MELESSE (35)

Article 2 : Effectif formé L'ISFEC y accueillera la personne suivante :

(A REMPLIR EN MAJUSCULES SVP)

Monsieur Madame Mademoiselle

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

TELEPHONE BUREAU : PORTABLE :

E-MAIL pour vos convocations (écrire lisiblement SVP) :

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'engage à acquitter les frais suivants :

Montant H.T	3 700.00 €
T.V.A. 19.6%	725.20
TOTAL T.T.C.	4 425.20 €

Prise en charge par :

l'employeur. Veillez joindre 2 chèques : l'un de 2 225,20 € (débité en septembre 2010), l'autre de 2 200 € (débité en mars 2011).

votre organisme collecteur. Merci de joindre la copie de votre demande de gestion de stage auprès de votre OPCA.

Nom de l'organisme collecteur :

Adresse de facturation :

Article 4 : Dédit ou abandon

En cas de dédit par l'entreprise ou le participant à moins de 30 jours francs avant le début de la première journée de l'action mentionnée à l'article 1, ou d'abandon en cours de formation, l'ISFEC retiendra le coût total des sommes versées, conformément aux dispositions de l'article L 920-9 du Code du travail. Aucune absence ne fera l'objet d'un remboursement.

Article 5 : Effet et durée

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1.

Fait à, le/...../2010

Pour l'employeur (Signature et cachet)

Pour l'organisme de formation

FICHE DE RENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

VOTRE CURSUS

- **DIPLÔMES OBTENUS** - 3 maximum dans l'ordre décroissant

Dates et durées	Diplômes (titres, spécialités, niveaux)	Etablissements (noms et lieux)

- **AUTRES ACTIONS DE FORMATION ET STAGES**

Dates et durées	Titres, spécialités, niveaux	Organismes (noms et lieux)

VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL

Aujourd'hui, votre fonction est : Salarié En profession libérale

Nombre d'années d'expériences dans cette fonction : ans.

Indiquez les expériences professionnelles qui vous paraissent les plus significatives dans votre parcours professionnel.

Dates et durées	Fonction exacte	Secteur d'activité

VOS MOTIVATIONS ET VOTRE PROJET PROFESSIONNEL

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Certifié sincère et véritable.

Fait à, le/ /2010

Signature :



DEMANDE D'HEBERGEMENT

D.U. STRATEGIES PATRIMONIALES POUR LE CHEF D'ENTREPRISE

Société ou Cabinet :

Adresse du cabinet :

Téléphone :

Nom et prénom du participant :

Ne souhaite pas de réservation d'hébergement

Souhaite que l'ISFEC procède à la réservation d'une chambre à l'hôtel Escala OCEANIA** Rennes Cap-Malo au nom du participant et aux dates confirmées ci-dessous et s'engage à régler la totalité des frais d'hébergement directement à l'hôtel.

Veuillez confirmer votre demande d'hébergement en cochant les dates souhaitées.

SESSIONS	DATES A RESERVER		OBSERVATIONS
	Veilles de formation	Soirs de formation	
09-10 septembre 2010	<input type="checkbox"/> 8 septembre 2010	<input type="checkbox"/> 9 septembre 2010	
21-22 octobre 2010	<input type="checkbox"/> 20 octobre 2010	<input type="checkbox"/> 21 octobre 2010	
17-18-19 novembre 2010	<input type="checkbox"/> 16 novembre 2010	<input type="checkbox"/> 17 novembre 2010	
		<input type="checkbox"/> 18 novembre 2010	
09-10 décembre 2010	<input type="checkbox"/> 8 décembre 2010	<input type="checkbox"/> 9 décembre 2010	
20-21 janvier 2011	<input type="checkbox"/> 19 janvier 2011	<input type="checkbox"/> 20 janvier 2011	
17-18 février 2011	<input type="checkbox"/> 16 février 2011	<input type="checkbox"/> 17 février 2011	
19-20 mai 2011	<input type="checkbox"/> 18 mai 2011	<input type="checkbox"/> 19 mai 2011	
23-24 juin 2011	<input type="checkbox"/> 22 juin 2011	<input type="checkbox"/> 23 juin 2011	
21-22-23 septembre 2011	<input type="checkbox"/> 20 septembre 2011	<input type="checkbox"/> 21 septembre 2011	
		<input type="checkbox"/> 22 septembre 2011	
Soit au total, la réservation de : nuitées			

Fait à, le/...../2010

CACHET et SIGNATURE

